



AVIS DE MANIFESTATION D'INTERÊT SPONTANEE

Concession Concarneau construction et réparation navale

Occupation de terre-plein portuaire

Parution du 20 novembre 2024

En application des dispositions de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance des opérateurs économiques de manifestations d'intérêt spontanées d'entreprises en vue de l'occupation d'une parcelle du domaine public régional.

La société SICALLAC exerce une activité de restauration sur le terrain référencé n° 34 situé dans le périmètre de la concession de construction et réparation navale de Concarneau.

La société SICALLAC a manifesté son intérêt à poursuivre son activité sur cette parcelle.

CARENCO, concessionnaire de l'exploitation du port de construction et réparation navale de Concarneau, envisage de délivrer à la société SICALLAC une autorisation d'occupation temporaire du domaine public dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Lieu : concession de construction et réparation navale de Concarneau – Lot n° 34 constitué d'un terre-plein de 114,50 m² situé 1 Quai du Moros Rive Droite - Concarneau.
- Durée de l'autorisation : 6 ans en droits simples.
- Redevance : en application des tarifs publics portuaires, révisables annuellement.

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, CARENCO prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de la société SICALLAC et la porte à la connaissance des opérateurs économiques. La présente publicité a pour objet de s'assurer, avant la signature des titres, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai de deux mois suivant la publication de la présente.

Toute manifestation d'intérêt concurrente devra être exprimée via un dossier de candidature, sur demande à adresser à support-dsp@concarneau.port.bzh

Ce dossier devra être complété et transmis par voie électronique et par courrier postal **avant le 20 décembre 2024 à 17 h.**

Les éventuels projets concurrents seront étudiés au regard des critères suivants :

- Compatibilité et adéquation de l'activité proposée au regard l'activité de construction et réparation navale de la concession (50%)
- Solidité économique du projet (30%)
- Critères de développement durable (20%)

La réponse sera communiquée aux potentiels candidats pour le 6 janvier 2025.

Renseignements et transmission des candidatures :

CARENCO
1 Quai du Moros Rive Gauche
29900 CONCARNEAU

Service administratif
02.98.98.29.21.
support-dsp@concarneau.port.bzh